

2023/0097
DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le **28 DEC. 2023**
ID : 059-215900358-20231228-20231228_D0086-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois décembre, à 09 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 14

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN. COQUELET.PETIT.CHATELAIN.WERY.
JOSSET.RAVIDAT.ASCONE

Mmes MERCIER.WAUCHER.CAFFIAU.

Absents ayant donné procuration : Mme PREVOST (BLANDO) à M. BADIDI.
Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absents excusés : Mme DELBRUYERE (STALLA) et M. CHRETIEN.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.
Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : CONVENTION DENEIGEMENT DES PARKINGS DES SUPERMARCHES.

Monsieur le Maire signale aux membres de l'assemblée que la commune a proposé aux supermarchés du territoire la possibilité de déneiger et/ou saler les parkings lors des déclenchements d'interventions de cette prestation sur les voies communales pour la période hivernale 2023/2024.

En ce sens, un modèle de convention a été rédigé afin de définir les modalités et les conditions d'interventions ainsi que le tarif à instaurer.

A ce jour, le coût de la prestation (c'est-à-dire du passage) est fixé à 90,00 euros. L'intervention est déclenchée par la commune qui fait appel à une société avec laquelle il a été ciblé, par ordre de priorité, les axes routiers à déneiger et/ou à saler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au déneigement des parkings des supermarchés d'Avesnelles.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
AVESNELLES, le 27 DEC. 2023
Le Maire,

